



# Motion adoptée par la CA nationale

## Une rentrée syndicale dans un contexte d'attaques majeures contre la fonction publique et les droits des personnels

### Des défis syndicaux inédits

La CAN de rentrée du SNASUB-FSU se tient après un été marqué par l'esprit de contre-réforme motivant la politique gouvernementale. Si les mouvements sociaux de l'année scolaire et universitaire dernière, de toutes natures, ont contraint le Président de la République à changer le ton de sa communication, rien ne change quant à la réalité antisociale de sa politique, bien au contraire.

Celle-ci reste entièrement soumise au dogme de l'austérité libérale et des velléités autoritaristes et de passage en force qui l'accompagne. Sur ce dernier point, il suffit d'observer les recours systématiques à la procédure accélérée ou aux ordonnances pour légiférer. L'adoption cet été des lois dite « pour une école de la confiance » ou « de transformation de la fonction publique » en sont deux exemples éloquentes.

Toutes ces lois adoptées au pas de course, sans large débat public ou parlementaire à la hauteur des enjeux pour le pays, touchent à des marqueurs de grandes politiques publiques (comme par exemple l'objectif des « 80 % d'une classe d'âge au baccalauréat ») ou à des constructions politiques qui permettent la permanence et la continuité de la fonction publique et des services publics : en particulier le statut général des fonctionnaires hérité des lois du 19 octobre 1946 puis du 13 juillet 1983 et du 11 janvier 1984.

Au milieu de l'été, aura aussi été publié le rapport du haut-commissariat à la réforme des retraites - le rapport Delevoye - qui vise à remettre en cause les principes du code des pensions au motif d'instaurer un régime universel, présenté comme devant établir une égalité de droit entre les retraites du secteur privé et du secteur public. Cet objectif politique affiché ne parvient cependant pas à en cacher un autre, dévastateur : enfermer le financement des retraites dans un carcan de 14 % du PIB. L'objectif gouvernemental est donc de limiter arbitrairement une dépense dite sociale en la déconnectant des besoins réels de la population. Et tout cela pour continuer à favoriser les revenus des entreprises, des actionnaires et des plus riches en réduisant notamment leurs contributions à des mécanismes visant à une distribution des richesses plus conforme à l'intérêt général, par l'impôt ou par les cotisations sociales.

Toutes ces contre-réformes, adoptées ou encore à l'état de projet appellent la construction d'une riposte sociale de très grande ampleur.

En cette rentrée, le SNASUB-FSU est déterminé à développer un syndicalisme « résistant », à construire des pratiques syndicales à même de relever ces défis et à inverser le rapport de force pour faire gagner les revendications et arracher les abrogations des mesures qui font reculer les principes de justice sociale, de solidarité et d'égalité.

L'été et ses péripéties météorologiques ont aussi rappelé l'urgence climatique. Et le fait que la rentrée sociale soit aussi marquée d'actions syndicales liant celle-ci aux questions sociales est emblématique des enjeux cruciaux de l'époque. Pour le SNASUB-FSU, il s'agit aussi d'un terrain revendicatif à investir car les services publics d'éducation, de recherche et de culture ont un rôle essentiel à tenir pour envisager un avenir pour la planète. Les mobilisations des jeunes en France et en Europe sur ce sujet sont de ce point de vue une leçon de choses.

## **Projet de budget 2020 : une austérité maintenue contre les dépenses sociales**

A l'heure où la CAN du SNASUB-FSU se réunit, les « bleus » budgétaires ne sont pas encore publiés. Mais plusieurs indicateurs sont déjà intervenus pour souligner que le projet de budget 2020 restera enfermé dans une logique austéritaire qui plonge le pays dans la spirale de la dégradation des conditions de vie et dans l'accroissement des inégalités.

### **Pouvoir d'achat des agents publics : « circulez, il n'y a rien (ou presque) à voir ! »**

D'abord, la tenue du rendez-vous salarial du 2 juillet dernier a confirmé que le gouvernement n'entend pas en finir avec le gel de la valeur du point d'indice ni engager quelque mesure d'ordre général pour augmenter les rémunérations des personnels. Les seules annonces se sont bornées à indiquer qu'après avoir été décalées d'un an, le calendrier d'application des mesures de revalorisation indiciaire de PPCR allait reprendre son cours. C'est d'ailleurs ce qui a permis à certains ministres, dont celui de l'éducation nationale d'avancer le chiffre de 300 euros (pour les personnels enseignants, soit dit en passant) d'augmentation dans l'année. Sinon, la prime de compensation de l'augmentation de la CSG est prévue d'être exceptionnellement revalorisée en 2020 (cette réévaluation devait s'arrêter en 2019), les frais de repas seraient remboursés à hauteur de 17,50 euros...

Bref, au final, quelques mesurette visant à « vendre » une nouvelle fois ce qui existe.

Se conformant à son apparent changement de ton, le gouvernement annonce des mesures censées redonner du pouvoir d'achat et soutenant le « travail ». Ce sont des baisses d'impôts qu'il annonce : 5 milliards de moins sur l'impôt sur le revenu, notamment pas la baisse de 3 points de la première tranche (70 % environ des contribuables) ; poursuite de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales...

Après l'abandon au 1er janvier 2019 du CICE et sa transformation en réduction générale de cotisations patronales sur les salaires, le gouvernement entend poursuivre dans cette voie. Au total, la politique budgétaire qui est menée déstabilise les budgets publics et sociaux. En affaiblissant les recettes fiscales et sociales, le gouvernement fragilise grandement les mécanismes oeuvrant à la redistribution des richesses et assèche le financement du service public.

Pendant ce temps, affichant un nouveau record en 2019, la France se place en meilleur rémunérateur d'actionnaires d'Europe (46,5 milliards d'euros, près de 30 % supérieur à l'Allemagne par exemple), augmentant de 5,1 % les dividendes versés en 2019 par rapport à 2018. La totalité des dividendes versés approchent désormais l'équivalent du budget de l'Éducation nationale. Toutes les études montrent que les versements de dividendes pharamineux se font au détriment de l'investissement, des salaires et des contributions fiscales.

### **Encore des suppressions de postes de fonctionnaires**

Après avoir relativisé dans le discours l'objectif de suppression des 12000 postes de fonctionnaires, la politique de réduction de l'emploi public n'est pas abandonnée. Pour la fonction publique de l'État, si le nombre de retraits d'emplois sera moins important en 2020 qu'en 2019 (4100 l'an dernier), ce sont 2593 suppressions qui sont annoncées pour l'an prochain. Le ministère de la Santé et celui de la Transition écologique sont présentés comme ceux devant être les plus touchés au regard de leurs effectifs.

Aujourd'hui, avant la publication du budget, aucune annonce de suppression n'est faite, le ministre de l'éducation nationale affirmant qu'il ne devrait « pas y en avoir ou très peu ». En tout état de cause, concernant les postes de personnels administratifs ou techniques, après les 600 nouvelles suppressions depuis 2018, le SNASUB-FSU œuvrera contre tout nouveau retrait d'emploi et pour défendre les nécessaires créations de postes permettant d'améliorer partout nos conditions de travail. « Non Monsieur Blanquer, on ne peut pas combattre la sous administration de l'éducation nationale en continuant à supprimer des postes administratifs ! ».

## **Après la promulgation de loi dite de transformation de la fonction publique**

Pour le SNASUB-FSU, la promulgation de la loi dite de transformation de la fonction publique (TFP) représente un très mauvais coup pour les droits des fonctionnaires et des agents publics en général. La loi a été adoptée après un débat parlementaire en procédure accélérée au Parlement sans que son contenu ne soit infléchi. Pour le SNASUB-FSU, c'est un très mauvais coup porté au statut général et donc aux personnels :

- le recours au contrat en lieu et place de l'emploi titulaire est désormais facilité et laissé à la seule opportunité de décision des employeurs publics ;
- les commissions administratives paritaires se voient privées de leurs compétences en matière de mobilité, d'avancement et de promotion des personnels et les décisions individuelles et leur comparabilité – l'appréciation de l'égalité de traitement – échappent aux représentants des personnels ;
- les sanctions disciplinaires sont facilitées, notamment par l'instauration de l'exclusion temporaire de trois jours qui peut être prononcée par l'autorité hiérarchique dans les trois versants de la fonction publique sans la réunion d'un conseil de discipline ;
- les CHSCT sont appelés à disparaître à l'issue de leurs mandats actuels (en 2022), leurs compétences étant transférées à une instance unique reprenant aussi celles des comités techniques.

L'ensemble de ces mesures ont une cohérence : celle d'accentuer la gestion managériale des personnels et de leurs carrières, loin du contrôle exercé naguère par leurs élu.es dans les CAP.

Pour le SNASUB-FSU, le combat n'est pas terminé ! En effet, les premiers projets de décret d'application montrent une volonté pour le gouvernement d'aller plus loin que ce que prévoit la loi. C'est par exemple le cas pour la tentative d'instaurer une généralisation d'une mobilité au fil de l'eau et des postes à profil, en abandonnant l'organisation des mouvements par tableau annuel de mutations.

La manière dont les lignes directrices de gestion sont prévues par la loi est désormais un enjeu majeur pour préserver les intérêts des personnels et gagner l'instauration de mécanismes limitant l'arbitraire que la « déconcentration managériale » veut instaurer.

Pour le SNASUB-FSU, il est essentiel d'en débattre avec les personnels, de susciter les mobilisations contre tout ce qui peut concourir à aggraver l'éclatement des repères collectifs et la remise en cause du droit – effectif - à la mobilité. L'enjeu reste de réunir les conditions d'un rapport de force susceptible d'inverser la tendance à l'œuvre et de gagner l'abrogation de toutes les dispositions législatives et réglementaires qui saccagent aujourd'hui les droits des agents publics prévus par le statut général.

## **L'égalité professionnelle femmes hommes : un enjeu majeur**

Utilisant la loi TFP comme véhicule législatif, le gouvernement y a transcrit les dispositions relatives à l'égalité professionnelle femmes- héritée de l'accord du 30 novembre 2018.

En plus du rapport de situation comparée prévu depuis 2013, l'obligation de mise en œuvre des plans d'action pour l'égalité professionnelle avec des objectifs chiffrés et le principe de sanctionner financièrement en cas de non mise en œuvre par les employeurs des actions décidées représentent un nouveau levier pour l'action syndicale.

## **Les retraites : prochain chantier de destruction de nos droits ?**

Après la publication du rapport du haut-commissariat à la réforme des retraites, le débat gouvernemental a pu prendre quelque allure de cacophonie par moment. Ainsi, sur la dimension « paramétrique » de la réforme, le Président de la République a pu se montrer favorable à une prise en compte de la durée de cotisation pour la détermination du niveau de pension quand le haut-commissaire priorisait, lui, l'instauration d'un âge-pivot à 64 ans. Si ces deux mesures s'opposent sur l'approche (la première individualisant entièrement le rapport à la retraite, la seconde instaurant une règle collective),

elles aboutissent toutes les deux en pratique à reculer l'âge du départ effectif à la retraite tant elles portent atteinte au niveau des pensions à l'âge légal.

Le projet gouvernemental de la retraite par points prétend « universaliser » la méthode de détermination du droit à pension et de son montant. Pour les fonctionnaires, le calcul de la pension ne se ferait plus sur les 6 derniers mois mais sur l'ensemble de la carrière, intégrant les primes, et quel que soit le régime de pension. Il s'agit de contraindre les niveaux des pensions dans le carcan des 14 % du PIB. En clair, c'est une baisse tendancielle du niveau des pensions que le gouvernement veut imposer et l'affaiblissement massif du pouvoir d'achat des futur.es retraité.es qu'il prépare.

Le SNASUB-FSU défend la nécessité que cette contre-réforme gouvernementale majeure soit combattue par un mouvement d'ensemble des salarié.es. Il s'attache à construire cette perspective avec les personnels des secteurs de son champ de syndicalisation et les, appelle à se joindre aux actions unitaires qui doivent être organisées très vite (par exemple le 5 décembre ?).

## **Dans nos secteurs professionnels**

### **Dans l'Éducation nationale**

La rentrée s'est passée dans le contexte de suppression d'emplois et de mise en œuvre de la loi Blanquer. Aux conditions de travail dégradées, l'éclatement des groupes classe par la mécanique des options et des « enseignements à la carte » imposés par la réforme du lycée va créer de nouvelles pressions sur les services administratifs et de gestion. De même, la réforme du baccalauréat, après celle du DNB, et la généralisation des contrôles en cours de formation risquent bien d'avoir des conséquences aussi en termes d'alourdissement des tâches dans les EPLE par transfert de charge. Dans ce contexte, s'ajoutant au développement du programme Mf<sup>2</sup> dans les agences comptables et service d'intendance, les enjeux métiers sont importants dans les EPLE. Le SNASUB-FSU entend porter ces enjeux en maintenant sa revendication, centrale, de requalification des emplois à la hauteur des missions confiées et de promotion concomitante des personnels concernés. A ce titre, les fonctions exercées par les personnels de laboratoire doivent être défendues et les emplois nécessaires créés.

La réforme territoriale des services déconcentrés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et la recherche se met peu à peu en œuvre. Si le scénario d'une fusion généralisée des académies est aujourd'hui écarté, celle des académies de Caen et Rouen est toujours en perspective pour le 1er janvier 2020. Le SNASUB-FSU poursuit sa bataille contre celle-ci, par son action visant à poursuivre et développer la mobilisation des personnels de ces deux académies, et par la confrontation au niveau ministériel. Dans les autres académies, des processus de mutualisation, d'organisation en multisites de services au niveau des régions académiques sont engagées. Des projets de décret visant à permettre des organisations territoriales à la carte sont en cours de préparation. Le SNASUB-FSU défendra ses mandats de défense du modèle académique, seul à même de garantir du bon niveau d'organisation du service public d'éducation.

### **Dans l'enseignement supérieur**

Parmi les annonces de la ministre Vidal au CNESER d'installation du 17 octobre, celle sur la réforme de la carrière des agents repensée dans un « environnement mondialisé » n'est pas passée inaperçue. Elle serait débattue dans le cadre de la loi d'orientation et de programmation de la recherche (LOPR), d'après la ministre. Toutefois, dans les trois rapports des groupes de travail chargés d'orienter le débat sur la LOPR, la mention des « BIATTS » (*sic* !) ne figure qu'une seule fois.

Est-ce un hasard si le lendemain, un article du journal *Les Echos* révélait les termes d'un rapport confidentiel de l'IGAENR : « les universités disposent de marges de manœuvre inexploitées pour piloter leur masse salariale » ? En particulier, « des marges de manœuvre résident dans l'optimisation du temps de travail des BIATSS et des enseignants ». Les mesures salariales prises en charge par le ministère pour les universités autonomes ne seraient que celles relatives au point d'indice ou au protocole PPCR : rien sur le glissement vieillissement technicité, pourtant principale modalité de gestion de la carrière des agents aujourd'hui.

Au delà, un nouveau système d'allocation des moyens aux établissements est annoncé, qui s'appuiera sur un « dialogue de gestion » entre les établissements et les recteurs de région académique... Il y a évidemment tout à craindre de ce nouveau système !

## **Défendre les droits des personnels et les revendications, plus que jamais...**

Dans ce contexte, le SNASUB-FSU décline le plan d'action suivant.

- Le SNASUB-FSU s'oppose au projet de contre-réforme gouvernemental des retraites et s'engage dans une campagne en direction des personnels pour les informer des mesures envisagées. Nous défendrons les principes du code des pensions et la nécessaire revalorisation des pensions contre tous les mécanismes qui aujourd'hui les affaiblissent déjà. L'objectif est de construire la mobilisation massive des personnels pour battre le gouvernement sur son projet de contre-réforme des retraites et de gagner son abandon.
- Le SNASUB-FSU décide de mettre en œuvre à tous les niveaux une action syndicale la plus efficace et la plus cohérente possible pour combattre le développement de l'arbitraire dans les gestions des carrières des personnels et le recours à la précarité et à la contractualisation massive ou généralisée ;
- Le SNASUB-FSU poursuit sa bataille syndicale de défense de l'emploi public par l'exigence de créations de postes statutaires dans tous les secteurs et dans toutes nos filières ;
- Le SNASUB-FSU poursuit son action en défense des conditions de vie des personnels par la revalorisation des rémunérations, par l'exigence du dégel de la valeur du point d'indice et de rattrapage du pouvoir d'achat perdu ; il combattra tous les projets de développement de l'indemnitaire au mérite et des logiques d'individualisation accrue des rémunérations ; et nous continuons d'exiger un plan massif de requalification de C vers B et de B vers A,
- Dans tous les secteurs, ce sont les métiers exercés par les personnels que nous entendons défendre en développant toutes les batailles pour faire reconnaître l'engagement professionnel, les qualifications, les statuts et les fonctions des personnels.
- Dans la bataille contre la privatisation d'Aéroports de Paris, concernant la campagne pour gagner l'organisation d'un référendum, le SNASUB-FSU poursuit en renforce son engagement pour réunir les signatures nécessaires.